



## **Procès-verbal du 17.06.2024 No 10 / 2024**

Grande salle, le 17.06.2024 de 21:30 à 21:45.

### **ASSEMBLEE BOURGEOISIALE - COMPTES 2023**

Participation : 32 personnes (y compris le Conseil bourgeoisial, excusé M. Ismaël Osmani). Les non-bourgeois sont invités à rester sans prendre part au vote.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour, qui est accepté sans modification.

#### **1) Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 11.12.2023**

Personne ne demande la lecture du procès-verbal. Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 11.12.2023 est accepté à l'unanimité.

#### **2) Présentation des comptes 2023 de la Bourgeoisie**

Le Président commente les comptes 2023 selon la présentation figurant en pièce jointe et faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

#### **3) Rapport de l'organe de vérification des comptes**

Le Président donne la parole à M. Lionel Coutaz de la Fiduciaire NOFIVAL SA pour la lecture du rapport de vérification des comptes 2023 qui recommande d'approuver les comptes annuels clôturant avec un excédent de recettes de fonctionnement de CHF 385'464.99, un bénéfice de l'exercice de CHF 370'922.99 et une fortune au 31.12.2022 de CHF 996'469.38.

#### **4) Approbation des comptes 2023 de la Bourgeoisie**

Par vote à main levée, l'Assemblée bourgeoisiale approuve à l'unanimité les comptes 2023 de la Bourgeoisie et donne décharge à l'Administration communale, au Conseil bourgeoisial et à l'organe de vérification des comptes.

#### **5) Présentation et approbation du projet de réserve forestière de Chalin**

Monsieur François Vaudan, Garde-forestier du Triage Forestier intercommunal, informe de la proposition de projet lié à la réserve de Chalin, conformément au modèle proposé par le Canton et à la présentation jointe au présent procès-verbal.

Le Président demande l'approbation de l'Assemblée primaire pour le projet et le budget prévu à cet effet.

Le projet suscite les remarques suivantes de la part des citoyens :

- Qui paie les millions d'investissements ?

Les sources de financements sont d'ordre public et proviennent des fonds de compensations financières et de projets de biodiversité.

- Que fait-on de la forêt qui se trouve à côté de ce projet et qui est très malade ?

Cela relève de la compétence cantonale qui est consciente de cette problématique. Les discussions sont en cours.

- Est-ce vraiment un besoin de la Commune et de la Bourgeoisie ? Oui, si la Commune n'adhère pas à ce projet, cette forêt ne rapportera de toute manière rien à la Commune et à la Bourgeoisie.

Par vote à main levée, l'Assemblée primaire accepte à l'unanimité le projet de réserve forestière de Chalin.

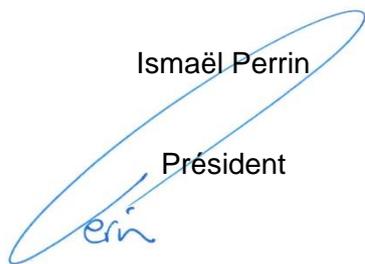
## 6) Divers

Aucun point divers n'étant soulevé, la séance est levée à 21h45.

Au nom de la Bourgeoisie

Ismaël Perrin

Président



Hülya Neza

Secrétaire municipale

